Commune de Tossiat

2025-011

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Date de convocation : 28/03/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre votants : 14

Elus	***Présences***	***Elus***	***Présences***
Jean-Marie DAVI	X	*Gilles BARLET*	X
Joël CHANEL	X	*Philippe BONNEFIN*	X
Sophie CHAPUIS	X	*Gwenaëlle GILLAUX*	X
Bruno BOUILLOUX	X	*Fabienne FOURNEL*	*Excusée* pouvoir à Sabine RUY
Sabine RUY	X	*Roger FENET*	X
Nicole ALLEGRINI	X	*Jean-Louis GENTET*	X
Magali PERNELET	X	*Emma GATINEAU*	Absente
Frédéric CHARVET	X		

I – Séance publique

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe BONNEFIN est désigné secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2025 est adopté à l'unanimité

II – Grand Bourg Agglomération

Grand défi du tri

L'expérience se poursuit jusqu'au 10 juin. Dans le cadre de la campagne Le Grand Défi du tri, certains habitants de Journans et Tossiat (500 pris au hasard) ont reçu le SMS pour rejoindre le challenge Le Grand Défi du tri de Grand Bourg Agglomération
Rappel : La campagne Le Grand Défi du tri vise à inciter les habitants à augmenter collectivement de 10% le poids de leurs emballages et papiers triés dans leur poubelle jaune au niveau de leur village d'ici le 10 juin 2025. Vous retrouverez toutes les informations sur : https://www.grandbourg.fr/4417-concours-le-grand-defi-du-tri.htm

Maison médicale

Un projet de rédaction de délibération est à l'étude auprès de l'étude Maître ADRIEN concernant la revente des locaux aux professionnels de santé de la maison médicale

III – Finances - Budget

A -Comptes Financiers Uniques 2024

Délibération 2025-04-001: Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget communal principal

Monsieur le premier adjoint fait lecture du compte financier unique
Vu le rapport du compte financier unique pour l'année 2024 du budget principal
Vu le compte financier unique 2024 du budget principal
Considérant que le compte financier est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisées entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique.
Considérant que le compte financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétique et des taux de contribution et produits afférents

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le conseil délibère sur l'approbation du CFU 2024 sur le budget principal de la commune, en dehors de la présence du maire,

Prend acte de la présentation faite du compte financier unique pour le budget principal
Approuve les comptes financiers uniques du budget communal principal
Déclare que le compte financier unique du budget communal principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Autorise le Maire à donner quitus au comptable public pour la présentation du compte financier unique 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-433 339,42		177 758,68		-255 580,74
Fonctionnement	565 989,85	466 595,92	127 493,55		226 887,48
TOTAL I	132 650,43	466 595,92	305 252,23		-28 693,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
35901-LOT EN CHESSENIN TOSSIAT					
Investissement					
Fonctionnement			27 558,78		27 558,78
Sous-Total			27 558,78		27 558,78
TOTAL II			27 558,78		27 558,78
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	132 650,43	466 595,92	332 811,01		-1 134,48

Délibération 2025-04-002: Approbation du compte financier unique 2024 pour le budget communal du lotissement

Monsieur le premier adjoint fait lecture du compte financier unique

2025-012

Vu le rapport du compte financier unique pour l'année 2024 du budget lotissement
Vu le compte financier unique 2024 du budget lotissement
Considérant que le compte financier est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisées entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique.
Considérant que le compte financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétique et des taux de contribution et produits afférents

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le conseil délibère sur l'approbation du CFU 2024 sur le budget principal de la commune, en dehors de la présence du maire,

Prend acte de la présentation faite du compte financier unique pour le budget lotissement
Approuve les comptes financiers uniques du budget communal lotissement
Déclare que le compte financier unique du budget communal lotissement visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
Autorise le Maire à donner quitus au comptable public pour la présentation du compte financier unique 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-433 339,42		177 758,68		-255 580,74
Fonctionnement	565 989,85	466 595,92	127 493,55		226 887,48
TOTAL I	132 650,43	466 595,92	305 252,23		-28 693,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
35901-LOT EN CHESSENIN TOSSIAT					
Investissement					
Fonctionnement			27 558,78		27 558,78
Sous-Total			27 558,78		27 558,78
TOTAL II			27 558,78		27 558,78
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	132 650,43	466 595,92	332 811,01		-1 134,48

B- Affectation des résultats

Délibération 2025-04-003 : Affectation du résultat
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal
Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2025
Considérant l'excédent de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AFFECTE les résultats 2024 au Budget primitif 2025 de la manière suivante

Résultats du budget communal :
Le résultat de clôture 2024 est de -28693.26 € (excédent fonctionnement 226 887.48€ + déficit investissement 255 580.74 €).
L'excédent global cumulé au 31/12/2024 représente 226 887.48€.

Le déficit cumulé d'investissement est de 255 580.74 €.
Résultats du budget communal :
Le résultat de clôture 2024 est de -28693.26 € (excédent fonctionnement 226 887.48€ + déficit investissement 255 580.74 €).
L'excédent global cumulé au 31/12/2024 représente 226 887.48€. Le déficit cumulé d'investissement est de 255 580.74 €.

Excédent de fonctionnement	127 493.55
Excédent d'investissement	0.00
Résultat de l'exercice	127 493.55
Résultat antérieur reporté	99 393.93
Résultat à affecter	226 887.48
solde d'execution d'investissement	177 758.68
Résultat antérieur reporté	-433 339.42
TOTAL	-255 580.74
Solde reste à réaliser	
Besoin de financement	-255 580.74
AFFECTATION	
Affectation de réserve R 1068 invest	226 887.48
Report de fonctionnement R 002	
Dépense d'investissementD 001	-255 580.74

Lotissement

A	Resultat de l'exercice	27558.78
B	Résultat antérieur reporté	0
C	Resultat à affecter	27558.78
D	solde d'execution d'investissement	0
	Resultat antérieur reporté	0
	total	27558.78

2025-013

C- Fongibilité des crédits

Délibération 2025-04-004: Fongibilité des crédits

Considérant la mise en place de la M57 depuis le 1er janvier 2024
Le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section
HABILITE monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

D- Etats des indemnités des élus

Le conseil municipal est informé des indemnités perçues par le Maire, les adjoints et le conseiller délégué sur l'année 2024

E- Emprunts -situation au 01/01/2025

OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU AU 01-01-2025	Amortissement 2025	Intérêts 2024	Date fin
Groupe scolaire + divers	CACIB	2005	1 000 000.00	4.14%	240 mois	144 500.00	70 700.00	6 065.39	2025
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000.00	4.89%	240 mois	85 257.74	19 786.62	3 809.94	2028
Coeur village 2ème tranche	BP	2009	150 000.00	4.04%	240 mois	45 220.38	8 816.18	1 694.46	2029
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000.00	3.06%	240 mois	43 941.70	6 776.98	1 267.34	2030
Boulangerie + travaux divers	CERA	2011	185 216.58	1.55%	180 mois	27 263.98	13 526.25	349.70	2026
Achat tracteur	Bque postale	2021	100 000.00	0.19%	60 mois	40 066.18	20 038.08	61.84	2026
TOTAL			1 855 216.58			386 249.98	139 644.11	13 248.67	

F - Vote du taux des taxes

La taxe d'habitation sur les résidences principale est supprimée depuis le 01/01/2023.
La taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.
Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 s'élèvent à 493 190.15 €

Délibération 2025-04-005 : Vote du taux des taxes

La taxe d'habitation sur les résidences principale est supprimée depuis le 01/01/2023.
La taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.
Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 s'élèvent à 493 190.15 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les taux comme ci-dessus proposés pour l'année 2024
- **APPLIQUE** pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10.40%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.77%

	Taux 2024	bases prévisionnelles 2025	Produits attendus
Taxes foncières bâties (TFB)	24.90%	1923000	478 827.00 €
Taxes foncières non bâties (TFNB)	41.77%	59500	24 853.15 €
Taxes habitation (TH)	10.40%	61700	6 416.80 €
Total			510 096.95 €
Total arrondi			510 097.00 €

effet du coefficient correcteur	-16 906.00 €		493 190.95 €

La question est posée d'une augmentation relative des impôts dans la mesure où les recettes baissent.
Monsieur le Maire répond que les taux ont été augmentés l'année dernière et que pour cette année il préfère ne pas augmenter les taux.

G- Provision pour créances douteuses

Délibération 2025-04-006 : Provision pour créances douteuses

Cette provision doit être constituée dans 3 cas :

1. Dès l'ouverture d'un contentieux en 1ère instance contre la commune
2. Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au code du commerce pour les garanties d'emprunts, prêts, créances…
3. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Pour la commune de Tossiat, nous devons prévoir une provision pour le cas 3. Cette provision représente 15% des créances de plus de 2 ans.
Il est donc proposé d'inscrire un montant de 500 € sur le compte 681 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » section dépenses de fonctionnement sur le budget 2025.
La provision devra être ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire au budget principal 2024 compte 681 un montant de 500 €

H- Vote des subventions

2025-014

Délibération 2025-04-007: subventions

Sur proposition du CCAS et de la commission animation, le conseil municipal est appelé à voter les subventions suivantes relatives aux actions sociales :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des subventions selon le tableau ci-dessus pour l'année 2025 à hauteur de 14 330.00 €.

N°	ASSOCIATION	versement 2024	demande 2025	proposition 2025
1	CAL	4000	5000	5000
1bis	CAL sub exceptionnelle delib 2025-01-002		1106.13	1106.13
2	La Vigneronne	210	230	230
3	Full Contact	1000	2500	1000
4	Coopérative scolaire	700	700	700
5	OSR01	1000	1700	1000
6	ADMR	500	500	0
7	Prévention routière		250	0
8	JSP Pays de Cerdon			0
9	FNACA	300	300	300
10	BTP CFA	100	100	100
11	Comité de jumelage	1250	2000	1250
12	MFR - CFA Péronnas	50	100	100
13	DAMSR		1000	600
14	MFR de Bagé le Chatel		100	50
15	Les Pep 01			0
16	Amicale donneurs de sang Tossiat Journans	250	250	250
17	Tennis club Sud Revermont	250	500	250
18	UDAF			0
19	Photo club Tossiat	550	600	550
20	Sud Revermont tennis de table	1000	1000	700
21	Les Restos du Cœur	500		0
22	Sou des écoles Tossiat	3000	3000	2000
23	Docteur Clown	200		0
24	Banque alimentaire de l'Ain	500		250
25	France ADOT 01			0
26	AFMTÉLÉTHON			0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'attribution des subventions selon le tableau ci-dessus pour l'année 2025 à hauteur de 14330 euros
PRECISE que selon la délibération 2025-01-09 du 9 janvier 2025, la subvention exceptionnelle attribuée au Club Amitié Loisirs de 1106.13€ figurera au tableau des subventions

I -Vote du budget 2025

RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2024 + DM	PROPOSITION BP 2025
011 Charges à caractères générales	427 335.95 €	379 300.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	470 850.00 €	475 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	146 175.70 €	125 410.00 €
66 Charges financières	20 000.00 €	15 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	3 000.00 €	1 000.00 €
68 Dotation aux provisions dépréciation actifs circul.	88 940.93 €	500.00 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €
023 Virement à la section d'investissement	- €	96 513.81 €
042 Opérations d'ordre	2 358.00 €	1 000.94 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 158 660.58 €	1 093 724.75 €
	1 158 660.58 €	1 093 724.75 €
RECETTES		
002 excédent antérieur reporté	99 393.93 €	- €
013 atténuations de charges	10 000.00 €	5 000.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	- €	- €
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	120 300.00 €	130 000.00 €
73 impôts et taxes	770 819.65 €	837 400.00 €
74 dotations, subventions, participations	127 947.00 €	90 529.00 €
75 autres produits de gestion courante	28 200.00 €	28 010.00 €
76 produits financiers	2 000.00 €	2 785.75 €
77 Produits exceptionnels	- €	- €
78 Reprises sur amortissements	- €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 158 660.58 €	1 093 724.75 €
	1 158 660.58 €	1 093 724.75 €

RECAPITULATIF PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES Proposition BP 2025	RECETTES Proposition BP 2025
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	255 580.74 €	
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	0.00 €	
10	Reprises sur taxe d'aménagement	20 000.00 €	
020	Dépenses imprévues	0.00 €	
16	Amortissement des emprunts en euros	148 000.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	27 000.00 €	
205	Reprise licence	7 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	318 000.00 €	
23	Immobilisations en cours	0.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		96 739.81 €
024	Produits de cession		25 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section		1 000.94 €
041	Opérations patrimoniales		0.00 €
10	Dotations fonds divers réserves		334 887.48 €
13	Subventions d'investissement		20 000.00 €
16	Emprunts		198 958.51 €
26	Autres participations		99 996.00 €
001	Excédent d'investissement n-1		0.00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	773 580.74 €	773 580.74 €
		773 580.74 €	773 580.74 €

En parallèle il est demandé si un coût de l'énergie (gaz et électricité) par bâtiment pouvait être transmis aux élus. Le secrétariat transmettra l'information

La question d'un plafonnement des indemnités versées au maire, aux adjoints et la conseillère déléguée est posée.

Délibération 2025-04-008 : Vote du BP principal 2025

Le Maire adjoint délégué aux finances fait la présentation des propositions budgétaire pour l'année 2025 pour le budget primitif principal 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2025
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

J-Vote du budget lotissement 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	011	travaux	voirie, VRD...	49 744,77	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op réelle)	
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt	-	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/335xx)	181 102,99
608	011	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais		71355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal	158 917,00	774 (757 en M57)	77	subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
6045	011	études, prestations de service	géomètre,essais de sols, fouilles archéologiques		796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	-
					7552 (75822 en M57)	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	
			s/total (coût de production)	208 661,77	7588 (75888 en M57D)	75	recettes diverses	Arrondis de TVA	10,00
6522 (65822 en M57)	65	excédent à reverser	reversement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotiss						
65888	65	dépenses diverses	Arrondis de TVA	10,00					
66111	66	intérêts emprunts							
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/335XX)						
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain au constatation vente de lots (par R 3555	-					
022									
002	002	résultat fonct. reporté	déficit		002	002	résultat fonct. reporté	excédent	27 558,78
			TOTAL	208 671,77				TOTAL	208 671,77

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt		181 102,99
168741	16	avance	rbst av. remboursable du budget ppal		168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal	
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)	-	33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés(par R 71355)	181 102,99	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit			001	résultat inv. reporté	excédent	
			TOTAL	181 102,99				TOTAL	181 102,99

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE

Délibération 2025-04-009 : Vote du BP lotissement 2025

Le Maire adjoint délégué aux finances fait la présentation des propositions budgétaire pour l'année 2025 pour le budget primitif du lotissement 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif lotissement pour l'exercice 2025
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

IV- Commissions communales

1- Commission Animation

Commerce : Restaurant Ex La Fontaine : L'EPF a fait des recommandations de travaux

Epicerie : Les éventuels repreneurs se sont rétractés

Jumelage : Réunion le 12/03/2025.
Le voyage à Colmar s'organise.
La subvention de l'Europe a été actée
Plusieurs manifestations sont prévues avec le Comité de Jumelage

Prochaines manifestations

- Festival Jazz Day : le 15/05
- Cérémonie du 8 mai 2025
- 10 ans du Club des jeunes le 14/06
- 40 ans de la Bibliothèque (escape game, récital poétique) le 14/06
- Mini marché le 14/06

2-Commission Environnement

Opération village propre le 05/04/2025 : une quarantaine de participants a ramassé les déchets dans les rues de la commune

Frelons asiatiques : Le référent a déposé les pièges sur plusieurs sites de Tossiat (la Chanaz, Montet, En Bériat, vers l'école). Ces pièges seront enlevés fin mai pour éviter la capture des frelons européens.

SBVR : COPIL le 14/04 à 14h
Les tests ont été faits pour les racines le long des berges. La débétonisation ne fragilisera pas les arbres
Prochaine réunion prévue en juin ou juillet. Le projet prend en compte les préconisations faites par la Mairie.

3-Commission Communication : Derniers articles en cours de rédaction 2025-016

4-Commission Scolaire : Actuellement 151 enfants à l'école. Baisse de fréquentation à la rentrée mais les classes seront conservées

La mise aux normes de sécurité de l'école (et des autres bâtiments communaux) a été réalisée

Suite aux contrôles de l'APAVE, il convient de réfléchir à l'utilisation et à la réfection des structures de jeux en maternelle

5-Commission Bâtiments :

Délibération 2025-04-010 : Achats terrain à la Chanaz

Suite à la proposition de la propriétaire des terrains situés à la Chanaz, le Maire propose l'achat des 2 terrains pour la somme de 200€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'achat des 2 terrains pour la somme de 200€
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Toiture de l'école :
3 devis ont été reçus. La commission bâtiment propose de retenir l'entreprise MORTIER.
Le conseil municipal valide cette proposition.
Les travaux seront faits pendant les vacances scolaires d'avril.

Extension du local technique :
Le projet est présenté en Conseil Municipal. Des modifications et évolutions pourront être apportées.

6- Commission Voirie

Modernisation de l'éclairage public : Le Conseil Municipal retient le choix n°2 version optimale

Délibération 2025-02-011 : Modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, un programme est mis en place par le SIEA avec plusieurs versions possibles.
Sur proposition de la commission voirie, il est proposé de retenir le choix n°2 avec changement de l'ensemble des points lumineux en LED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le choix n°2
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder toutes les démarches nécessaires à ce projet

Programme voirie 2025 :
La commission s'oriente par ordre de priorité
- Réfection du plateau RD 65 en vers l'ancienne pharmacie
- Remise aux normes du plateau vers la RD 64/ chemin du Colombier
- Chemin sous les vignes
- Cheminement piétonnier Chemin des Teppes

Réfection voirie RD 64 par le Département en juillet 2025

Achat matériel :
Une tondeuse autoportée ainsi qu'une sarcleuse thermique ont été achetées pour le service technique

7- Commission fleurissement

Route fleurie du Revermont : Rencontre avec un professionnel pour des conseils sur le fleurissement

Agenda :
13/05 : plantation en jardinières
21/05 à 14h : fleurissement des massifs – l'alerte est mise sur le manque de bénévoles

V- Urbanisme

1 - PLU

Réunion le 26 mars avec les Personnes Publiques Associées.

La réunion publique se déroulera le 15/05 à 19h

2- Dossiers déposés depuis le dernier conseil

2025-017

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir : 1

  - SCI les 2 G / PCmodificatif / En Bériat / Construction d'un seul bâtiment à usage d'entrepôt, édification d'une clôture avec installation d'un portail, suppression de 8 places de stationnement ► Demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyé le 13/01/24 ► Arrêté refusant le PC délivré le 12/03/25

- Déclarations préalables : 4

BRET Benjamin / DP / 444 route de Salles / Fermeture carport + rénovation menuiserie ► Dossier déposé le 09/03/25 ► Demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyé le 24/03/25

- SILISUN / DPC / 215 route de la Vavrette / Installation 18 panneaux photovoltaïques ► Dossier déposé le 04/03/25 ► Arrêté non opposition avec prescriptions délivré le 20/03/2025

- ARRIVELEC / DP / 328 route de Montagnat / Installation 9 panneaux photovoltaïques ► Dossier déposé le 11/03/25 ► Demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyé le 28/03/24

- GIDEL Bertrand / DPC / 179 chemin du Gaz du Soulier / Installation panneaux photovoltaïques ► Dossier déposé le 20/03/25 ► Dossier en cours d'instruction

- Suivi dossiers antérieurs : 9

- **AGES ET VIE HABITAT** / PC / Impasse du Petit Pont / Habitat partagé ► demande complétude dossier par le pôle instructeur envoyée le 15/01/25 pour compléments d'informations ► dépôt pièces complémentaires par le pétitionnaire le 28/01/25 ► 17/02/25 proposition de repositionnement de la zone PDC par GBA suite absence zone de retournement sur le projet initial ► suite accord mairie pour positionnement impasse du Petit Pont ► **Arrêté non opposition avec réserves délivré le 24/03/25**

- **COLLIN Rolland** / DPMI / 113 route de Salles / Construction d'un abri de jardin bois ► demande complétude dossier par le pôle instructeur pour pièces manquantes envoyée le 23/12/2024 ► **Opposition tacite signifiée par le pôle ADS le 25/03/25**

- **CONTET Philippe** / DPMI / 6 impasse du Pré de la Garde / Réfection cabanon de jardin ► Dossier déposé le 03/02/25 ► **demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyée le 13/02/25 (informations et pièces manquantes)**

- **VAN Valentin** / DPMI / 1025 chemin des Teppes / Clôture ► Dossier déposé le 31/01/2025 ► demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyée le 12/02/25 (pièce manquante) ► Dépôt pièces complémentaires par le pétitionnaire le 28/02/25 ► **Arrêté d'opposition délivré le 14/03/25**

- **COUTURIER Patrick** / DPMI / 6 impasse du Clos des Planchettes / Création véranda ► **Dépôt du dossier le 07/02/25 ► demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyée le 18/02/25 (informations manquantes)**

- **COUTURIER Patrick** / DPMI / 6 impasse du Clos des Planchettes / Pose de panneaux photovoltaïques ► **Dépôt du dossier le 18/02/25 ► Arrêté non opposition avec réserves délivré le 03/03/2025**

- **MASTER ENERGIE** / DP / 513 route de Journans / Pose de 9 panneaux photovoltaïques ► Dépôt du dossier sur PUU le 13/02/25 ► Demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyée le 25/02/25

(pièce manquante) ► dépôt pièce complémentaire par le pétitionnaire le 25/02/25 ► **Arrêté non opposition avec réserves délivré le 03/03/25**

- **BRETON Pascale** / PCMI / 33 place des Bouleaux, lotissement en Bériat / construction d'un auvent ► dossier déposé le 21/02/25 ► **demande de complétude dossier par le pôle ADS envoyée le 06/03/25 (pièce manquante)**

- **ROBBE Emilie** / PCMI / 133 route de Salles / Construction maison individuelle ► **Dossier déposé le 27/02/25 via PUU ► Arrêté non opposition avec réserves délivré le 13/03/2025**

- Déclarations d'intention d'aliéner : 2

- **TSV IMMOBILIER / ROBBE : Parcelle D 1516 « Lieu-dit la Mulaty »**

- **GOUGNY née COISSIAT / MARION : Parcelle ZH 327, 67 Chemin du Champs de Chaux**

VI – Questions diverses

Délibération 2025-04-012 : Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint Jean Le Vieux

La préfecture de l'Ain demande aux communes de bien vouloir délibérer sur un avis favorable ou non sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint Jean Le Vieux dans la mesure où Tossiat se trouve dans la zone concernée par le plan d'épandage du digestat. La Société par Actions Simplifiée BIO ENERGIE BUGEY, dont le siège social est situé à Ambronay dans le département de l'Ain, est une structure juridique dédiée exclusivement à l'unité de méthanisation agricole de la commune de Saint Jean le Vieux.

Le projet est porté par onze actionnaires :
- Les entreprises de la constellation Fournier : SARL ASE, EARL de LORMET, SCEA ABL
- SAS BelEnergia2025
- SAS SySe
- SAS Groupe Brunet
- EI Laurent Dufour
- GAEC de la LESCHERE
- GAEC de la SERPOLIERE
- EARL de l'OISELON
- EARL ECORCE

La présente demande porte sur la création d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles, de déchets végétaux, de biodéchets et de déchets de l'industrie agroalimentaire, sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux.
La biomasse est convertie en biogaz et digestats, via une réaction biologique en condition d'anaérobie. Le biogaz vient ensuite alimenter un dispositif d'épuration et de conditionnement en biométhane pour l'injecter sur le réseau de gaz naturel de GRDF connexe au site. Le digestat sera valorisé par épandage sur des terres agricoles.
Le présent dossier d'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), englobera l'ensemble des activités connexes à la méthanisation.

Le Permis de Construire a déjà été obtenu et purgé de tout recours. Un dossier de demande d'agrément sanitaire sera déposé par la suite.
L'unité de méthanisation de Saint Jean le Vieux présente quelques singularités qui sont mises en relief dans cet avant-propos pour permettre au lecteur de prendre la pleine mesure du dossier de demande d'Enregistrement ICPE qui suit.

La société Bio Energie Bugey est une société dite « agricole » car la majorité du capital est détenue par des acteurs du monde agricole ET parce que la majorité du gisement qui sera absorbé par l'installation de méthanisation est d'origine agricole ou végétale. Le digestat produit est ensuite utilisé comme fertilisant (via un plan d'épandage) sur les exploitations partenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable au projet
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Remise des cartes d'électeurs :
A l'occasion de la journée nationale de la citoyenneté le 24/05, une cérémonie sera organisée en Mairie pour remettre les cartes d'électeurs aux nouveaux inscrits sur les listes électorales

Fibre :
Zone 2 - centre village : mise en service prévue début juillet
Zone 1 - En Bériat : mise en service prévue milieu d'été
Zone 3 - Route de Journans : Mise en service prévue fin d'été

Mise en service = prise de RDV des habitants avec les opérateurs

Une réunion publique organisée par le SIEA se déroulera au mois de juin

Barrières cassées sur le stabilisé :
Une alerte sera envoyée à GBA, responsable de l'équipement

PROCHAIN CONSEIL : 5 mai à 20h

Séance levée à 23h20

SIGNATURES	
Le Président de Séance Le Maire,	Le Secrétaire,